

IMPACT

LA NEWSLETTER DE VAL-I-PAC
N° 3 | JANVIER 2008



10 ANS DE VAL-I-PAC

2008 sera pour VAL-I-PAC une année particulière : celle de nos 10 ans d'activité ! C'est en effet en mars 1998 que les activités opérationnelles de VAL-I-PAC ont démarré.

Grâce à la collaboration avec l'ensemble des parties concernées, le bilan de ces 10 premières années se révèle particulièrement positif : **8.300 adhérents nous font aujourd'hui confiance** pour leurs obligations en matière de recyclage d'emballages industriels, ce qui représente près de 643.000 tonnes d'emballages à usage unique. Nous dépassons les objectifs fixés (80 % de taux de recyclage et 86 % de taux de valorisation) et l'on considère que plus de 80 % des responsables d'emballages sont aujourd'hui en ordre avec la législation en la matière.

Mais ce succès ne serait pas possible sans le partenariat efficace avec plus de 200 opérateurs. Nous tenions donc en ce début d'année à souligner l'importance de cette collaboration et à remercier chaleureusement tous ceux et celles qui oeuvrent au quotidien pour atteindre ce résultat. ■



LE SITE WEB DE VAL-I-PAC A SUBI RÉCEMMENT UN LIFTING COMPLET !

Faire gagner du temps à nos interlocuteurs, tel était notre objectif. C'est dans cette optique que la structure de notre site a été revue en profondeur. Les 2 axes suivants vous concernent tout particulièrement :

- **Des infos pratiques liées aux primes :** vos clients, les déballeurs, qui font des efforts pour trier sélectivement leurs déchets d'emballages trouveront dans ce chapitre les informations essentielles sur les montants des primes disponibles et comment les obtenir. Les nouveaux venus y découvriront par ailleurs un outil dynamique pour trouver plus facilement un opérateur dans leur région.

- **Des infos spécifiques pour vous en tant qu'opérateur :** vous pourrez y consulter et

télécharger tous les documents qui vous sont utiles dans le cadre de votre collaboration avec VAL-I-PAC : les déclarations mensuelles ou annuelles, les montants des rétributions, la procédure pour les certificats ou les tests de tri, mais aussi les derniers numéros de la newsletter qui vous est destinée.

Chacun devrait donc y trouver plus rapidement l'information recherchée. Plus clair et plus concis, ce nouveau site se veut un outil de travail pratique tant pour les experts que pour les visiteurs occasionnels.

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer encore son contenu et rendez-vous donc très bientôt sur www.valipac.be ! ■

SOMMAIRE

- Vous rentrez vos déclarations dans les temps ?
- Contributions pour les adhérents 2008
- Toujours plus de tri sélectif
- Montants des forfaits 2008
- Paiement des forfaits 2007
- Nouvelle contribution
- Clean Site System



“Plus clair et plus concis, ce nouveau site se veut un outil de travail pratique”



www.valipac.be

VOUS RENTREZ VOS DÉCLARATIONS DANS LES TEMPS ? DÉCOUVREZ COMMENT BÉNÉFICIER DES RÉTRIBUTIONS SUPPLÉMENTAIRES !

Comme toute société, VAL-I-PAC a besoin de suivre régulièrement la qualité de ses prestations. Pour s'assurer de la bonne évolution des taux de recyclage et de valorisation, nous établissons des prévisions basées sur les tonnages déclarés chaque mois par les opérateurs.

Il va de soi que ces prévisions ne sont fiables qu'à partir du moment où (quasi) toutes les déclarations sont en notre possession.

Pour stimuler les opérateurs à envoyer leurs déclarations, VAL-I-PAC proposera à partir de cette année deux rétributions supplémentaires à ceux d'entre vous qui font l'effort d'envoyer leurs déclarations **dans les délais prévus, ç.à.d avant la fin du mois suivant pour les déclarations mensuelles et avant fin février pour la déclaration annuelle.** Ces rétributions supplémentaires s'élèvent à :

- € 50 par déclaration mensuelle
- € 100 par déclaration annuelle

En ce qui concerne les déclarations mensuelles, seules les déclarations sous forme électronique seront prises en compte. Par ailleurs, ce système ne sera d'application qu'à partir du mois de mai, et donc pour 8 déclarations au total. Concrètement, un opérateur qui rentre ses déclarations à temps aura donc droit à un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à € 500. Le montant de ces rétributions sera validé par VAL-I-PAC et sera communiqué aux opérateurs par l'intermédiaire de la facture de clôture de 2008. **La rétribution supplémentaire pour la déclaration annuelle est déjà d'application pour l'année de référence 2007.**

Ce système est mis en place à titre de test sur l'année 2008, ces mesures ne seront maintenues en 2009 que si le bilan en terme de ponctualité s'avère satisfaisant à fin 2008. ■



CONTRIBUTIONS POUR LES ADHÉRENTS : MOINS CHÈRES EN 2008 !

Pour marquer le 10^{ème} anniversaire de VAL-I-PAC, notre Assemblée Générale a convenu une diminution de 10% des contributions de financement dues par les adhérents en 2008 pour leurs emballages recyclables. Les tarifs pour les matériaux non recyclables et pour les emballages réutilisables n'ont pas été modifiés.

Contribution spécifique pour le secteur de la construction

Une contribution de solidarité de € 5/ par tonne sera payée en supplément pour les emballages en plastique de produits destinés aux chantiers de construction. Vous trouverez plus d'information à ce sujet en page 4. ■

	Cotisations €/tonne	
	2007	2008
Emballages à usage unique		
Papier, carton, métal, verre, fibres naturelles recyclables, bois et autres matériaux recyclables	14,50	13,00
Plastique recyclable	39,50	35,50
Matériaux non recyclables	43,50	43,50
Emballages réutilisables	0	0
Plastique recyclable secteur de la construction	39,50	40,50



RÉSULTATS 2006 : TOUJOURS PLUS DE TRI SÉLECTIF !

C'est avec beaucoup de satisfaction que VAL-I-PAC se retourne aujourd'hui sur son processus de traitement des certificats de l'année 2006. Non seulement les objectifs que nous nous étions fixés ont été dépassés, mais nous constatons aussi un accroissement du nombre de conteneurs sélectifs et de sacs pour la collecte des films plastiques et de frigolite.

Meilleure communication, meilleure réactivité

Le taux de retour des certificats qui avoisine généralement les 80% s'élevait déjà en fin d'année 2007 à 86% ! Les efforts de communication permanents autour des primes et de leurs conditions d'obtention ont pour effet que les entreprises saisissent mieux à présent la valeur du certificat et la nécessité de renvoyer dans les délais. Mais ces résultats à la hausse sont probablement dus également à une réaction en chaîne des différents intervenants : les demandes de certificats sont dans l'ensemble parvenues assez rapidement à VAL-I-PAC,



notre département opérationnel a mis les bouchées doubles pour approuver les certificats, ce qui a permis d'envoyer ces derniers plus rapidement aux déballeurs.

Déchets d'emballages industriels de mieux en mieux triés

Dès son introduction, le «forfait sacs» était destiné à stimuler le tri de films plastiques générés en petites quantités. Une formule particulièrement bien adaptée aux TPE/PME. Les 551.000 sacs qui ont donné lieu à un forfait pour 2006 (+ 16% par rapport à 2005) démontrent une nouvelle fois la grande popularité de ce système de collecte. Les sacs pour la collecte de la frigolite connaissent eux-aussi une très belle évolution puisque leur nombre est passé de 40.000 en 2004 à 61.000 en 2006, soit

une augmentation de plus de 50%.

Enfin, le nombre de conteneurs de type 1100 litres utilisés pour le tri des papiers cartons progresse encore de

8% par rapport à l'année 2005. Un bel argument en faveur du tri des déchets d'emballages industriels ! ■



PAIEMENT DES FORFAITS 2007 : TOLÉRANCE ZÉRO POUR LES FREE RIDERS

Afin de ne pas discriminer les responsables d'emballages qui sont en ordre vis-à-vis de leurs obligations, la Commission Interrégionale de l'Emballage s'oppose désormais au paiement des primes aux entreprises qui ne peuvent pas prouver qu'elles respectent les dispositions de l'Accord de Coopération (les free riders). Cette disposition a été intégrée dans l'agrément de VAL-I-PAC qui couvre la période 2007-2011.

Concrètement, comment se traduiront ces dispositions pour vos clients ?

Des campagnes de sensibilisation ont été menées par VAL-I-PAC en 2007 auprès des entreprises identifiées comme «free riders» à partir des informations complétées par ces entreprises sur les certificats de l'année 2006.

Les entreprises pour lesquelles il subsiste un doute quant à leur statut, recevront un courrier spécifique avec l'envoi de leur certificat de l'année 2007 leur demandant d'être particulièrement attentif aux données reprises par VAL-I-PAC sur leur certificat avant de nous le retourner.

En fonction des informations qui nous parviendront, il est possible que le montant de la prime ne soit pas payé directement (en attendant que ces entreprises se mettent en ordre en s'affiliant par ex. à VAL-I-PAC) ou qu'il ne le soit pas du tout. ■

MONTANTS DES FORFAITS 2008 : PEU DE CHANGEMENTS

Le montant des primes octroyées par VAL-I-PAC aux entreprises qui font des efforts de tri sélectif de leurs emballages reste en grande partie inchangé pour l'année 2008. La seule modification concernera le montant du forfait recyclage attribué pour les déchets d'emballages en plastique.

En effet, la valeur des matières premières secondaires ayant connu ces dernières années une croissance importante, le Conseil d'Administration de VAL-I-PAC a prévu une diminution du forfait plastique de **€50/tonne à €40/tonne**. Rappelons qu'il s'agit là du montant de la prime pour les déchets récoltés sur l'année 2008 et qui sera payée en 2009.

Les déballeurs seront informés des nouveaux montants par le biais d'un folder qui reprend, comme chaque année, les conditions d'obtention et les montants pour les primes recyclage et conteneur. La version 2008 de ce folder est en cours d'impression et sera disponible fin janvier. Vous pourrez donc le joindre aux certificats que vous enverrez très bientôt à vos clients.

Mais outre ce folder, nous vous invitons évidemment à transmettre cette information de manière la plus large possible à vos clients déballeurs. N'oubliez pas le cas échéant, de modifier également ce montant dans vos offres commerciales qui mentionnent les primes de VAL-I-PAC. ■

NOUVELLE CONTRIBUTION POUR LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



À partir du 1^{er} janvier 2008, les emballages industriels en plastique destinés au secteur de la construction devront être déclarés séparément.

Seuls sont concernés les emballages industriels en plastique destinés au secteur de la construction, à savoir les films en plastique, les housses et les sacs en plastique pour

certains types de produits. La liste détaillée est disponible sur notre site (rubrique «Infos pour Adhérents»).

Ces emballages seront soumis à une contribution sectorielle supplémentaire de €5 par tonne, destinée à financer partiellement **Clean Site System**.

Pourquoi ce changement ?

Ces 3 dernières années, ce projet a été financé conjointement par VAL-I-PAC et par 80 producteurs de matériaux de construction qui soutenaient le système sur une base volontaire.

Le nouvel agrément de VAL-I-PAC pour la période 2007 -2011 prévoit explicitement que la mise en place d'un système national de collecte sélective de certains types de déchets d'emballages industriels pour un secteur en particulier doit faire l'objet financement partagé entre l'organisme de gestion et les responsables d'emballages qui mettent les emballages en question sur le marché. ■

LES GRANDS ENTREPRENEURS REJOignent CLEAN SITE SYSTEM

Les sacs Clean Site System sont aujourd'hui vendus par 125 négociants en matériaux de construction (pour un total de 170 sites). Ces sacs ont été achetés par plus de 4.000 entrepreneurs qui trient ainsi leurs déchets de films plastiques sur leurs chantiers. En 2007, les négociants participant ont vendu plus de 70.000 sacs aux entrepreneurs !

La plupart des entrepreneurs qui participent actuellement au projet sont de petits indépendants, c'est avec cette clientèle que les négociants en matériaux de construction ont le plus de contacts au quotidien.



«une campagne de communication auprès des grands entrepreneurs»

Evolution favorable

Fin 2007, VAL-I-PAC a mené une campagne de communication auprès des grands entrepreneurs pour les convaincre de trier leurs déchets de films plastiques.

Les résultats de cette action ne se sont pas fait attendre : T-Palm participait déjà au projet et a été rejoint par des entreprises comme Verelst, Democo, Kumpen, Spanbo, Vanhout, Sogiaf, Vuylsteke qui ont également été séduites par cette initiative et devraient commencer sous peu à trier les films plastiques sur leurs chantiers !

L'intérêt manifesté pour Clean Site System dépasse à présent les frontières de notre pays. Il est en effet question de démarrer prochainement un projet pilote dans la région de Lille dans le Nord de la France. ■

VAL-I-PAC
AVENUE REINE ASTRID 59 BTE 11
1780 WEMMEL
T 02/456 83 10
F 02/456 83 20
INFO@VALIPAC.BE
WWW.VALIPAC.BE
E.R. : YVETTE MORTIER

VAL-I-PAC